



Immense entrepôt contigu à une jolie résidence

Par **crocodile62**, le **16/08/2010** à **19:10**

Bonjour,
Nous habitons une jolie résidence de 42 pavillons. La municipalité a autorisé la construction d'un entrepôt de 11 m de haut sur un terrain contigu. Cela représente un préjudice pour l'ensemble de la résidence puisque ce bâtiment se voit de partout et gâche la perspective de notre lotissement. De plus six copropriétaires sont particulièrement touchés car leurs maisons donnent directement sur cette horrible bâtisse. Quels sont les recours de la copropriété, des résidents individuellement ?
Je vous remercie par avance de vos conseils et de vos informations
Crocodile62

Par **elydaric**, le **18/08/2010** à **19:16**

Bonjour,
Vous disposez d'un délai de 2 mois, à compter de l'affichage sur le terrain du panneau relatif au permis de construire, pour faire :
- un recours gracieux devant le Maire ayant délivré ce permis de construire, lui exposant les motifs de votre mécontentement et lui demandant que le permis soit retiré
- un recours administratif devant le tribunal administratif dont vous dépendez, pour demander l'annulation du permis de construire

Par **crocodile62**, le **21/08/2010** à **10:23**

Bonjour,
Merci de votre réponse précise.
Cordialement
MH